



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

---

- N° 55 – 2022 - Travaux Bâtiments : Sécurisation électrique
- N° 56 – 2022 – Mise à jour du tableau des emplois
- N° 57 – 2022 – Adhésion à Corrèze Ingénierie
- N° 58 – 2022 – Travaux de bâtiment : changement vitre au foyer
- N° 59 – 2022 – Dissolution de la caisse des écoles de Sadroc
- N° 60 – 2022 – Ouverture et pose compteur électrique
- N° 61 – 2022 – Avenant Marché Rénovation logement école – SAS DESCAT
- N° 62 – 2022 – Avenant Marché Rénovation logement école – DB ZINC
- N° 63 – 2022 – Avenant Marché Rénovation logement école – SARL Atelier des Charmilles
- N° 64 – 2022 – Avenant Marché Rénovation logement école – SOOCO’C
- N° 65 – 2022 – Travaux de bâtiment : Pose et raccordement d’un robinet /Siphon
- N° 66 – 2022 – Travaux de bâtiment : Pose d’un transformateur et prise
- N° 67 – 2022 – Attribution du logement Est à l’école

Affiché le samedi 10 septembre 2022

La secrétaire de séance,

Eliette VIGNAL

Le Maire,

Stéphane BRUXELLES



Mairie de Sadroc

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022**

---

**Etaient présents** : Mmes et Mrs Bruxelles Stéphane, Vignal Eliette, Labrousse Jacques, Péjoine Corinne, Mounier Serge, Foucaud Delphine, Risacher Gérard, Vidalie Serge, Rouquier Éric, Mounier Véronique.

**Etaient absents** : Etchart Frédéric, Cramier Sylvie, Da Costa Amélie, Verlhac Ginette, Marcou Aurélie

Madame Eliette Vignal a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal, lecture et approbation des délibérations précédentes.

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

**ORDRE DU JOUR**

**Points soumis à délibérations**

**Délibération n° 55 – 2022 : Sécurisation électrique**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de déplacer une prise électrique à la cantine pour sécurisation des locaux, après avoir étudié le devis de l'entreprise ELEC19, 12 rue Jacques Poirier, 19100 Brive s'élevant à un montant de 155 € HT, décide la réalisation des travaux par cette entreprise.

La dépense sera prise au compte 2131 de l'opération 117 « travaux de bâtiment communal » du budget communal 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**Délibération n° 56 – 2022 : Mise à jour du tableau des emplois.**

**Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant la liste d'aptitude d'accès au grade d'accès d'Agent de Maitrise Territorial établie au titre de la promotion interne.

Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le Conseil Municipal, M. Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35h par semaine.
- **la création** d'un emploi d'agent de maitrise à raison de 35h par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la suppression et la création d'emplois ainsi proposé.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi: Cat C

Grade : Agent de maitrise.....ancien effectif : 0      nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget principal 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

#### **Délibération n° 57 – 2022 : Adhésion à Corrèze ingénierie.**

Monsieur le Maire présente les missions de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie dont la création a été décidée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2013.

L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer une assistance à ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs projets pour lesquels elle dispose des compétences et d'expertises. Ainsi, selon les choix des maîtres d'ouvrage, elle peut leur apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'adhésion à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Ses statuts prévoient les modalités d'administration de la structure, au travers de l'Assemblée Générale où tous les membres sont représentés, et du Conseil d'Administration.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

→ Décide d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie,

→ D'adopter les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013, modifiés lors des instances du 11 mars 2016, modifiés le 30 mars 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

#### **Délibération n° 58 – 2022 : Changement vitre au foyer communal.**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de changer une vitre cassée dans le foyer communal de Sadroc, après avoir examiné le devis de l'entreprise Menuiserie 2BR, décide d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Menuiseries 2BR, 7 rue du Docteur Valette, 19000 Tulle, pour un montant de 204,80 € HT.

La dépense sera prise au compte 2131 de l'opération 117 « travaux de bâtiment communal » du budget communal 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**Délibération n° 59 – 2022 : Dissolution de la caisse des écoles de Sadroc.**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de l'inactivité de cette caisse des écoles depuis l'année 2004, de sa non utilité à ce jour, décide la dissolution de la caisse des écoles de Sadroc portant le numéro SIRET : 26191780100019.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**Délibération n° 60 – 2022 : Ouverture et pose compteur électrique.**

Le conseil Municipal de Sadroc, dans le cadre de la réalisation d'un local technique communal pour les agents municipaux,

- Compte tenu de la nécessité de dissocier les deux bâtiments : local technique et local ados en termes d'énergie,
- Compte tenu de la nécessité de poser un nouveau coffret électrique en bordure de route et de modifier le raccordement électrique,
- Compte tenu de raccorder ce nouveau coffret électrique au local technique
- après avoir examiné la proposition de devis réalisé par l'entreprise ENEDIS, 8 allée Théophile Gramme, 87280 Limoges pour un montant de 1331,28 € TTC,

Décide la réalisation des travaux par cette entreprise.

La dépense sera prise au compte 2131 opération 143 « Aménagement local technique » du budget communal 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**Délibération n° 61 – 2022 : Avenant Marché Rénovation logement école.**

Le conseil Municipal de Sadroc, après avoir pris connaissance des travaux non effectués par l'entreprise SAS DESCAT, Route de Rond, 19270 Donzenac, lot n°3 Platerie, isolation, peinture, après en avoir délibéré, décide de modifier le marché comme suit :

- Marché initial : 24 612,60 € TTC
- Moins-value : - 1 020 € TTC
- Marché définitif : 23 592,60 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

### **Délibération n° 62 – 2022 : Avenant Marché Rénovation logement école.**

Le conseil Municipal de Sadroc, après avoir pris connaissance des travaux non effectués par l'entreprise DB Zinc, Le Gauliat, 19270 Sadroc, lot n°1 Couverture, après en avoir délibéré, décide de modifier le marché comme suit :

- Marché initial : 2 328,00 € TTC
- Moins-value : - 222,00 € TTC
- Marché définitif : 2 106,00 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

### **Délibération n° 63 – 2022 : Avenant Marché Rénovation logement école.**

Le conseil Municipal de Sadroc, après avoir pris connaissance des travaux supplémentaires à réaliser par l'entreprise SARL Atelier des Charmilles, 3 Chantegril, 19270 Sadroc, lot n°2 Menuiseries intérieures, après en avoir délibéré, décide de modifier le marché comme suit :

- Marché initial : 7 111,96 € TTC
- Plus-value : + 252,00 € TTC
- Marché définitif : 7 363,96 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

### **Délibération n° 64 – 2022 : Avenant Marché Rénovation logement école.**

Le conseil Municipal de Sadroc, après avoir pris connaissance des travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise SOCOO'C, lot n°7 Aménagement cuisine, après en avoir délibéré, décide de modifier le marché comme suit :

- Marché initial : 5 383,05 € TTC
- Plus-value : 164,48 € TTC
- Marché définitif : 5 547,53 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**Délibération n° 65 – 2022 : Pose et raccordement d'un robinet siphon- Logement est école.**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de poser un robinet et un siphon dans l'appartement est de l'école, après avoir examiné le devis de l'entreprise HAAS, décide d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Menuiseries HAAS, Champeaux, 19330 CHANTEIX, pour un montant de 121,87 € HT.

La dépense sera prise au compte 2131 de l'opération 117 « travaux de bâtiment communal » du budget communal 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**Délibération n° 66 – 2022 : Pose d'un transformateur LED et prise électrique – Foyer Communal.**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance de la nécessité de poser un transformateur LED pour l'éclairage et d'une nouvelle prise électrique au Foyer Communal, après avoir examiné le devis de l'entreprise ELEC19, décide d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise ELEC19, 12 rue Jacques Poirier, 19100 BRIVE pour un montant de 246,00 € HT.

La dépense sera prise au compte 2131 de l'opération 117 « travaux de bâtiment communal » du budget communal 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**Délibération n° 67 – 2022 : Attribution logement Est Ecole.**

Le Conseil Municipal de SADROC, après avoir pris connaissance du départ de la fin des travaux de réhabilitation de ce logement et de la levée des réserves avec l'ensemble des artisans étant intervenus au logement communal situé 2 place de la mairie, après en avoir délibéré attribue ce logement à Madame Nathalie TECRIAUX pour un loyer de 450 € mensuel et ce à partir du 17/09/2022.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**Toutes les matières à soumettre à délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 23h45**

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 07 octobre 2022 à 20h30.**

---

Affiché le en place publique samedi 10 septembre 2022

Le Maire, Stéphane Bruxelles

